

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 novembre 2022 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<p><b>Date de convocation :</b> 3 novembre 2022</p> <p><b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Céline ARGENTI</p> <p>Délibération publiée le : Enregistrée en Sous-Préfecture le : Accusé de réception en Sous-Préfecture n°</p>	<p><b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39 Présents : 29 Représentés : 10 Absents : 0</p> <p><b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</b> Suffrages exprimés : 39 Votes pour : 35 Abstentions : 0 Votes contre : 4 Non participations : 0 M. Irlès, M. Aleo, Mme Lovera, M. Martinez</p>
---	---

**Présents :** MMES, MM. LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BRIÈRE Isabelle, BLOCQUEL Jean-Marc, PENNICA Christelle, ABADIE Dominique, CANTO Bernard, LEGRAND dit NOHAIN Isabelle, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, ESCOLLE Laurent, CATONI Monique, IRLÈS André, LOVERA Magali, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude, MARTINEZ Jean.

**Pouvoirs :** GRASSINI Joseph à TERRIER Gérard, LO IACONO Michel à ARGENTI Céline, PANAGOUDIS Grégory à BIOLLEY Claude, POMMIER Jocelyne à TARDY Véronique, MICOTTI Sophie à VILORIA Patrick, SANCHEZ Anthony à BRIÈRE Isabelle, PRUVOST Amandine à BLOCQUEL Jean-Marc, ROS Marie-Rose à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à CANTO Bernard, VINCENTELLI Michel à AUFFRET Yves.

**Absent :**

<b>N°22110903</b>	<b>Budget principal de la Commune – Exercice 2022 - Décision modificative N° 4</b>
-------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1, L. 2311-2, L. 2311-3 et L. 2312-1 ;  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;  
Vu la délibération N° 22032413 du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal ;  
Vu la délibération N° 22053101 du 31 mai 2022 adoptant la décision modificative N° 1 au budget principal ;  
Vu la délibération N° 22070701 du 7 juillet 2022 adoptant la décision modificative N° 2 au budget principal ;  
Vu la délibération N° 22100402 du 4 octobre 2022 adoptant la décision modificative N° 3 au budget principal ;  
Considérant que depuis lors, il est nécessaire de réajuster les crédits votés au budget primitif 2022 du budget principal ;

**Après avoir entendu l'exposé suivant :**

Il y a lieu de procéder, à la suite de l'adoption du budget primitif 2022, à une modification d'inscriptions de crédits en section d'investissement sur le budget principal de la Commune. Ces modifications ont pour objet :

- La participation de la commune au capital de la SOLEAM à hauteur de 10 600 € sur un compte de dépenses 261 « titres de participation »
- L'inscription d'une recette au compte 1381 « subvention d'investissement Etat » pour le projet « Requalification îlots dégradés – opération A1 ».

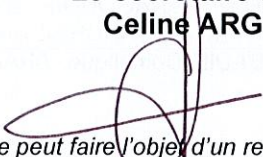
**Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'effectuer** les opérations de modifications de crédits mentionnées dans le tableau ci-annexé.
- **d'adopter** en conséquence la décision modificative N° 4 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune, par chapitre par nature, établi et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	10 600.00	10 600.00
TOTAL	10 600.00	10 600.00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
Celine ARGENTI



Le Maire,  
Eric LE DISSÈS



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*